



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le treize octobre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 7 octobre 2020

PRÉSENTS : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, BEUGIN Valérie, CHAPUT Sabrina , DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

VERDUZIER Kévin représenté par MUSCAT Y
CHAPUT Clément représenté par CHAPUT S
ROYER Freddy représenté par PIAULET C
DUFFAULT Laurent représenté par DUFFAULT T

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Caroline DELPHIN

DELIBÉRATION N°128

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : DÉCISIONS MODIFICATIVES

Par délibération du 4 juin 2020, le conseil municipal a approuvé le budget principal de la commune ainsi que ses budgets annexes.

Au vu des nouveaux projets de la municipalité, de l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la commune et d'ajustements comptables, il est proposé au conseil municipal les décisions modificatives suivantes :

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 SUR LE BUDGET COMMUNE

Afin d'équilibrer les budgets du CCAS et de l'enfance et jeunesse en fin d'année, il est nécessaire d'augmenter les crédits votés initialement sur le budget principal. Les recettes prévues pour le remboursement de charges de personnels peuvent elles être augmentées : plusieurs arrêts d'agents sont intégralement remboursés par l'assurance.

De plus, il est nécessaire d'augmenter deux opérations d'investissement :

- Les travaux sur les bâtiments communaux afin d'inscrire au budget le réaménagement des locaux pour l'ADMR et la médecine préventive
- Les acquisitions de matériel pour la commune, pour permettre à la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché des photocopieurs renouvelé pour 5 ans en choisissant une location-maintenance (dépenses de fonctionnement uniquement) ou une acquisition-maintenance (nécessité de crédits d'investissements).

Les crédits pour les travaux de voirie peuvent être diminués. En effet, le marché récemment attribué pour la réfection de plusieurs rues communales est bien inférieur aux prévisions.

Par ailleurs une régularisation d'amortissements occasionne de nouvelles opérations d'ordre.

FONCTIONNEMENT:

Dépenses

Chapitre 65 charges de gestion courante - fonction 0

Article 657362 Subvention au budget CCAS.....+28 500,00 €
Article 657363 Subvention aux budgets annexes.....+70 000,00 €

Chapitre 042 Opérations d'ordre - fonction 0

Article 6811 Dotations aux amortissements +855,34 €

Recettes

Chapitre 042 Opérations d'ordre - fonction 0

Article 7811 Reprises sur amortissements+2 216,14 €

Chapitre 013 Atténuations de charge - fonction 0

Article 6419 Remboursements sur rémunérations du personnel+97 139,20 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre section - fonction 0

Article 28184 Mobilier..... + 855,34 €
Article 28188 Autres immobilisations corporelles..... +1 360,80 €

Opération 044 – Travaux sur bâtiments communaux - fonction 0

Article 2313 Constructions..... + 50 400,00 €

Opération 46 – Acquisition matériel et équipements communaux - fonction 0

Article 2183 Matériel de bureau et matériel informatique..... + 25 000,00 €

Opération 51– Voirie diverse - fonction 0

Article 2151 Réseaux de voirie..... - 77 760,80 €

Opération 146 – Acquisition de matériel pour les écoles - fonction 0

Article 2183 Matériel de bureau et matériel informatique..... +1 000,00 €

Recettes

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre section - fonction 0

Article 28183 Matériel de bureau et matériel informatique.....+ 855,34 €

DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET ENFANCE-JEUNESSE

Le budget enfance et jeunesse pâtit fortement de la crise sanitaire. Ainsi, les baisses de fréquentation des services ont un fort impact sur les recettes. Cela doit être compensé par la subvention du budget principal.

Si les achats d'alimentation ont fortement baissé, les charges de personnel devraient être en hausse du fait d'un recours accru au remplacement.

FONCTIONNEMENT:**Dépenses****Chapitre 11 Charges à caractère général - fonction 0**

Article 60623 Alimentations.....-30 000,00 €

Chapitre 12 Charges de personnel - fonction 0

Article 6411 Rémunération principale.....+30 000,00 €

Recettes**Chapitre 70 Produits des services - fonction 0**

Article 7066 Redevances et droits des services-70 000,00 €

Chapitre 74 Produits des services - fonction 0

Article 74741 Commune+70 000,00 €

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET PETITE ENFANCE

Dans le cadre du projet de relais intercommunal, la CAF nous donne la possibilité de recruter un agent supplémentaire à temps non complet. Il convient donc d'acheter un ordinateur supplémentaire pour le relais petite enfance, et d'envisager l'acquisition d'éventuels petits équipements en fin d'année sur le budget petite enfance. Il est donc proposé d'augmenter le budget alloué aux acquisitions diverses.

INVESTISSEMENT :**Dépenses****Opération 01 – Travaux - fonction 6**

Article 21318 Constructions.....- 3 000,00 €

Opération 02 – Acquisitions diverses - fonction 6

Article 2183 Matériel de bureau et matériel informatique.....+ 3 000,00 €

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Il s'agit de permettre de régulariser un trop versé de TVA sur 2017-2018 à hauteur de 6 569€, mais aussi de permettre la régularisation des arrondis de TVA en fin d'exercice.

FONCTIONNEMENT:**Dépenses****Chapitre 65 charges de gestion courante - fonction 0**

Article 65888 Charges diverses de gestion courante..... +10,00 €

Chapitre 67 charges exceptionnelles - fonction 0

Article 673 Titres annulés.....+32 845,00 €

Recettes**Chapitre 77 produits exceptionnels- fonction 0**

Article 778 Autres produits exceptionnels+32 855,00 €

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET MARMOURE

Il s'agit de permettre la régularisation des arrondis de TVA en fin d'exercice.

FONCTIONNEMENT:**Dépenses****Chapitre 65 Charges de gestion courante - fonction 0**

Article 65888 Charges diverses de gestion courante.....+10,00 €

Recettes**Chapitre 70 Produits des ventes- fonction 0**

Article 7015 Ventes de terrains aménagés+10,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** les décisions modificatives ci-dessus sur les budgets commune, enfance jeunesse, petite enfance, panneaux photovoltaïques et Marmoure
- charge** M. le Maire de leur exécution.

VOTE**POUR : 23****ABSTENTIONS : 6**

de C PIAULET, N ROBIN, V DEBIAIS,
de B MASSONNEAU, B SULLI et de F
ROYER par pouvoir

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

